

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 juin 2013, à 20h00, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Absences : aucune

La directrice générale, madame Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau étaient également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur le maire François Gamache.

145-06-13 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poitras, appuyée par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'item « varia » restera ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

146-06-13 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE MAI 2013.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal des séances du conseil de mai 2013, tel que rédigé.

Adoptée

147-06-13 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements 2013 (140 commandes)	159 726,36 \$
Montant total des dépenses du rapport 2013 (162 factures)	412 310,51 \$
Salaires 2013 (périodes 10 et 11)	249 407,74 \$
Total :	<u>821 444,61 \$</u>

Signé ce 4^e jour de juin 2013.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2° d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

148-06-13

Avis de motion – Règlement numéro 716-00-2013 relatif à l'application du programme d'aide aux propriétaires de maisons pour la stabilisation de fondations, Phase X du programme Rénovation Québec

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Monique Savard

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 716-00-2013 relatif à l'application du programme d'aide aux propriétaires de maisons pour la stabilisation de fondations, Phase X du Programme Rénovation Québec.

Adoptée

149-06-13

Avis de motion - Règlement numéro 717-00-2013 décrétant une dépense de 483 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 248 000 \$, pour financer la participation de la Municipalité au programme d'aide aux propriétaires de maisons pour la stabilisation de fondations, Phase X du programme Rénovation Québec, et les frais incidents

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Monique Savard

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement numéro 717-00-2013 décrétant une dépense de 483 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 248 000 \$, pour financer la participation de la Municipalité au programme d'aide aux propriétaires pour la stabilisation des fondations, Phase X du Programme Rénovation Québec, et les frais incidents.

Adoptée

150-06-13

Table des partenaires – Nomination d'un représentant municipal

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Nathalie Poitras a exprimé son intérêt à siéger à la Table des partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER madame la conseillère Nathalie Poitras pour siéger au sein de la Table des partenaires et y représenter la Municipalité.

Adoptée

151-06-13

Comité mixte consultatif de valorisation du site du derby au Parc Le Rocher – Organisation et nomination de membres

CONSIDÉRANT le protocole d'entente à intervenir avec le Centre d'Entraide Bénévole de St-Amable Inc. et la Maison des Jeunes (Société pour l'Épanouissement des Jeunes de St-Amable) au sujet du site et de l'événement derby pour les années 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT que ledit protocole d'entente inclura la création d'un Comité mixte consultatif avec pour objectif la valorisation du site du derby au Parc Le Rocher;

CONSIDÉRANT que ledit Comité à être créé sera constitué de la Municipalité, du Centre d'Entraide Bénévole et de la Maison des Jeunes;

CONSIDÉRANT que ledit Comité à être créé devrait se réunir de 4 à 6 fois par année et qu'il devrait comprendre au moins trois (3) représentants de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que la Municipalité y soit représentée par la directrice générale, le greffier, un membre du conseil de la Municipalité et, au besoin, par tout fonctionnaire;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Clairette Gemme McDuff a exprimé son intérêt à siéger au sein dudit Comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Carmen McDuff, le greffier, Me Daniel Brazeau, et tout autre fonctionnaire de la Municipalité lorsque requis à se joindre et à représenter la Municipalité au sein du Comité mixte consultatif à être créé pour la valorisation du site du derby au Parc Le Rocher;

DE NOMMER également madame la conseillère Clairette Gemme McDuff pour siéger au sein dudit Comité.

Adoptée

GREFFE

152-06-13

Autorisation de signature – Entente relative au site et à l'événement derby de démolition – Années 2013 à 2017

ATTENDU que le Centre d'Entraide Bénévole de Saint-Amable (le Centre) tient depuis de nombreuses d'années, moyennant une permission de la Municipalité, un événement de derby de démolition à un emplacement du Parc Le Rocher (le Site) aménagé à cet effet, propriété exclusive de la Municipalité;

ATTENDU que cet événement permet au Centre et à la Maison de Jeunes, partenaire du Centre dans la tenue de l'événement, de générer des revenus qui

leur appartiennent en propre et leur permettent de maintenir des services offerts aux citoyens de la Municipalité dans le besoin;

ATTENDU que le Centre désire procéder, au cours des mois de juin et de juillet 2013, à des améliorations sur le Site du derby afin de rendre l'événement plus attrayant, lesdites améliorations consistant principalement en l'agrandissement de la piste, laquelle passerait de 75X75 pieds à 100X75 pieds;

ATTENDU que la Municipalité reste en tout temps seule et unique propriétaire et gestionnaire du Site, sans possibilité pour le Centre de réclamer quelque compensation ou remboursement que ce soit en raison d'améliorations qui pourraient être apportées au Site;

ATTENDU que si lesdites améliorations sont autorisées par la Municipalité, le Centre s'engage à obtenir et à fournir, sur place et entièrement à ses frais, la main-d'œuvre, les équipements et les matériaux requis pour les travaux principaux, mais qu'il ne dispose pas de la main-d'œuvre ni des équipements requis pour mener à bien certains travaux préparatoires permettant de recevoir la dalle de béton;

ATTENDU que dans le but de rentabiliser son investissement projeté dans l'amélioration du Site, le Centre désire obtenir de la Municipalité une permission pluriannuelle lui permettant de tenir le derby de démolition sur le Site durant chacun des étés 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU que pour l'été 2013, le Centre désire tenir le derby le samedi 10 août 2013 soirée comprise (dimanche le 11 août 2013 en cas de pluie), et que pour les étés 2014, 2015, 2016 et 2017, le Centre convient de s'entendre avec la Municipalité, au printemps de chaque année, quant au choix de la date retenue pour le derby à venir durant l'été, cet événement devant normalement avoir lieu la deuxième fin de semaine du mois d'août;

ATTENDU que dans le but de rentabiliser davantage son investissement projeté, le Centre désire en outre constituer un comité comprenant la Municipalité, le Centre et la Maison des Jeunes, partenaire du Centre (le « Comité mixte »), coordonner ce Comité mixte et le réunir 4 à 6 fois par année, le tout afin de chercher à mettre en place d'autres événements sur le Site;

ATTENDU que le Comité mixte proposé aura un rôle consultatif et que la décision ultime d'autoriser ou non la tenue sur le Site d'un événement reviendra exclusivement à la Municipalité;

ATTENDU que si de tels événements devaient être mis sur pied par le Comité mixte, autorisés par la Municipalité, puis organisés exclusivement par le Centre et la Maison des Jeunes, partenaire du Centre, la gestion et répartition des revenus éventuellement générés relèveraient exclusivement du Centre, sans que la Municipalité n'ait droit à quelque indemnité que ce soit;

ATTENDU que si de tels événements devaient être mis sur pied par le Comité mixte, autorisés par la Municipalité, puis organisés à la fois par la Municipalité, le Centre et la Maison des Jeunes, partenaire du Centre, une entente préalable devrait être négociée et signée entre les parties afin de convenir de la gestion et de la répartition des revenus éventuellement générés;

ATTENDU que la Municipalité reste libre d'organiser de son propre chef d'autres événements dans le Parc Le Rocher et sur le Site, en autant que ceux-ci n'interfèrent pas avec la tenue du derby ou avec des événements mis sur pied par le Comité mixte, la Municipalité pouvant en tirer des revenus sans que le Centre et la Maison des Jeunes n'aient droit à quelque indemnité que ce soit;

ATTENDU que la Municipalité reste libre d'autoriser la tenue d'autres événements proposés ou organisés par des tiers dans le Parc Le Rocher et sur le Site, en autant que ceux-ci n'interfèrent pas avec la tenue du derby ou avec des événements mis sur pied par le Comité mixte, la Municipalité pouvant en tirer des

revenus sans que le Centre et la Maison des Jeunes n'aient droit à quelque indemnité que ce soit;

ATTENDU que la Municipalité dispose de la main-d'œuvre et des équipements requis pour mener à bien les travaux préparatoires permettant de recevoir la dalle de béton durant la période ci-haut mentionnée (juin et juillet 2013);

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de moderniser le Site du derby et d'y tenir davantage d'événements et d'activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER M. le Maire François Gamache ou en son absence le maire suppléant, et Mme la directrice générale Carmen McDuff ou en son absence, le greffier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout document d'entente comprenant les dispositions jugées utiles ou pertinentes pour donner effet aux présentes, concernant le site et l'événement derby de démolition pour les années 2013 à 2017.

Adoptée

153-06-13

Autorisation de signature – Protocole d'entente concernant la gestion des eaux de procédé du centre de traitement de sols contaminés du 530, rue Bourgeois

CONSIDÉRANT la demande de Certificat de la municipalité modifié transmise à la Municipalité par Sanexen Services Environnementaux Inc. (Sanexen) au nom de Solum Environnement (2010) Inc. (Solum);

CONSIDÉRANT que Solum est propriétaire des lieux et détenteur du Certificat d'autorisation émis par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), relativement au centre de traitement de sols contaminés situé au 530, rue Bourgeois;

CONSIDÉRANT que cette demande de Certificat de la municipalité modifié découle notamment d'un Avis de projet de demande de modification de certificat d'autorisation, transmis par Sanexen au nom de Solum en novembre 2012 au MDDEFP, et de conditions ensuite posées par le MDDEFP en avril 2013 pour émettre un Certificat d'autorisation modifié;

CONSIDÉRANT qu'un Certificat de la municipalité avait été émis par la Municipalité le 8 février 2013, mais qu'il était conditionnel au respect de certaines exigences, dont celles identifiées à un document du directeur du Service de l'urbanisme et intitulé «Conditions à l'autorisation du projet en vertu de la réglementation municipale», lequel a été annexé audit Certificat de la municipalité du 8 février 2013;

CONSIDÉRANT que le MDDEFP demande maintenant à Sanexen / Solum de préciser, quant aux eaux de procédé qui seront générées au 530, rue Bourgeois, quelles en seront les débits et les charges et que ce ministère demande également que la Municipalité puisse démontrer que sa station d'épuration a la capacité de traiter ces charges et qu'elle accepte de les traiter;

CONSIDÉRANT que Sanexen / Solum désirent par la même occasion que la Municipalité renonce à des exigences relatives aux nuisances sonores, lesquelles étaient incluses au document «Conditions à l'autorisation du projet en vertu de la réglementation municipale», annexé audit Certificat de la municipalité du 8 février 2013;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas lieu pour la Municipalité de renoncer aux exigences incluses au document «Conditions à l'autorisation du projet en vertu de la réglementation municipale», annexé audit Certificat de la municipalité du 8 février 2013, et que ce document devra donc être de nouveau annexé à un Certificat de la municipalité modifié à être émis;

CONSIDÉRANT qu'il y a par ailleurs lieu pour la Municipalité de signer un protocole d'entente concernant la gestion des eaux de procédé du centre de traitement de sols contaminés, et que ce document devra être annexé à un Certificat de la municipalité modifié à être émis;

CONSIDÉRANT le document «Entente commerciale visant la remise en marche du centre de traitement de sols Solum à Saint-Amable (version révisée du 9 juillet 2012)» et le document «Contrat de location» du 20 décembre 2012, fournis récemment au greffier de la Municipalité par Sanexen;

CONSIDÉRANT que ces documents sont à l'effet que le centre de traitement de sols contaminés du 530, rue Bourgeois et appartenant à Solum sera en fait géré et opéré par Sanexen en vertu d'un bail d'une durée de cinq (5) ans, que Sanexen s'y engage à opérer le centre conformément aux clauses du Certificat d'autorisation détenu par Solum ainsi qu'à respecter un protocole de traitement/suivi de décontamination des sols;

CONSIDÉRANT le document «Certificat d'assurance - No: SANEX1-2012-GEN-58», fourni par Sanexen et à l'effet que Sanexen souscrit présentement une assurance responsabilité civile quant à la gestion et l'opération du centre de traitement des sols contaminés appartenant à Solum;

CONSIDÉRANT par ailleurs que l' «Entente commerciale» et le «Contrat de location» susmentionnés, signés par Solum et Sanexen, viennent à échéance le 31 décembre 2017, qu'un nouvel opérateur pourrait entretemps prendre la relève de Sanexen quant à la gestion et l'opération du centre de traitement des sols contaminés appartenant à Solum sur simple préavis d'un (1) an, et que la réalité des opérations du centre doit être prise en compte dans le protocole d'entente à être finalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER M. le maire François Gamache ou en son absence le maire suppléant, et Mme la directrice générale Carmen McDuff ou en son absence, le greffier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout document, incluant un protocole d'entente comprenant les dispositions jugées utiles ou pertinentes pour tenir compte des présentes et donner effet aux présentes, concernant la gestion des eaux de procédé du centre de traitement de sols contaminés du 530, rue Bourgeois.

Adoptée

154-06-13

Adoption- Règlement numéro 714-00-2013 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 714-00-2013 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection.

Adoptée

SERVICE INCENDIE

155-06-13 **Embauche – Pompier à temps partiel**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'embaucher un pompier suite à la démission en date du 20 mai 2013 de M. Jonathan Lafaille, pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Sébastien Coutu, pompier formé, à titre de pompier à temps partiel, le tout effectif au 4 juin 2013 et avec période de probation de 6 mois.

Adoptée

SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

156-06-13 **Programme Desjardins-Jeunes au Travail – Autorisation de signature et autorisation d'embauche – Commis à la bibliothèque**

CONSIDÉRANT que la demande de participation de la Municipalité au programme Desjardins-Jeunes au Travail a été acceptée;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, Desjardins financera 50% du salaire minimum gagné par un employé bénéficiaire du programme entre le 8 juillet 2013 et le 16 août 2013, pour un total de 180 heures;

CONSIDÉRANT les deux (2) entrevues menées par la directrice du Service des loisirs culturels;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyée par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Carmen McDuff ou en son absence, le greffier, Me Daniel Brazeau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout protocole d'entente et tout autre document requis le cas échéant pour donner suite aux présentes dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au Travail;

DE PROCÉDER, dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au Travail, à l'embauche de M. Samuel Letarte à titre de commis à la bibliothèque, le tout effectif en date du 8 juillet 2013.

Adoptée

SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

157-06-13

Embauche additionnelle – Personnel étudiant pour la saison estivale 2013

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche additionnelle de la personne ci-dessous énumérée à titre de personnel étudiant pour la saison estivale 2013, le tout effectif rétroactivement en date du 21 mai 2013 :

Initiation au soccer 3-4 ans :

- Pamela Karaoulanis.

Adoptée

158-06-13

Autorisation d'utilisation de chemins publics – Événement « Julie-Tour » – 24 juin 2013

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de certains chemins publics de la Municipalité de Saint-Amable transmise par la Ville de Sainte-Julie en date du 7 mai 2013;

CONSIDÉRANT que cette demande découle de l'événement « Julie-Tour », une randonnée familiale à bicyclette qui aura lieu de nouveau cette année le jour de la Fête nationale, soit le 24 juin 2013;

CONSIDÉRANT que les voies de circulation concernées sont de nouveau cette année les rues Principale, Benoît, Ouellette et du Cardinal, et que la Régie intermunicipale de police assurera l'utilisation sécuritaire de ces voies;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Nathalie Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la Ville de Sainte-Julie à utiliser les rues Principale, Benoît, Ouellette et du Cardinal dans le cadre de l'événement « Julie-Tour », lequel aura lieu le 24 juin 2013.

Adoptée

SERVICES TECHNIQUES

Sans objet

TRÉSORERIE

159-06-13

Dépôt du rapport financier consolidé 2012

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie et les documents y annexés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier consolidé pour l'année 2012 tel que présenté par la directrice du Service de la trésorerie.

Adoptée

160-06-13 **Dépôt des indicateurs de gestion 2012**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service de la trésorerie et les documents y annexés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2012 tels que présentés par la directrice du Service de la trésorerie.

Adoptée

URBANISME

161-06-13 **Demande d'autorisation à la CPTAQ – Aliénation et lotissement du lot 4, rang D, Paroisse de Saint-Marc – Appui de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Boulva, propriétaire, présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour une aliénation et un lotissement du lot 4, rang D au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc d'une superficie de 6 424,0 m² situé sur la rue Hervé;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé en zone agricole et que dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige que l'aliénation et le lotissement fassent l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la demande d'autorisation de M. Jacques Boulva pour une aliénation et un lotissement du lot 4, rang D au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc d'une superficie de 6 424,0 m² situé sur la rue Hervé.

Adoptée

162-06-13

Embauche – Aide-inspecteur des bâtiments (temps plein, poste temporaire)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité d'embaucher un Aide-inspecteur des bâtiments (temps plein, poste temporaire), compte tenu des besoins grandissants, particulièrement en période estivale, du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les trois (3) entrevues d'embauche menées par la directrice générale et le directeur du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'embauche de M. Louis-Philippe Paris à titre d'aide-inspecteur des bâtiments pour la période estivale (temps plein, poste temporaire), le tout effectif en date du 10 juin 2013.

Adoptée

Courrier reçu:

a) Commission municipale du Québec :

- Avis de convocation – Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - Centre d'entraide bénévole de St-Amable inc.

b) Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire :

- Accusé de réception par courriel - Résolution d'appui à la Fédération québécoise des municipalités quant au projet de loi-cadre sur la décentralisation

c) MRC de Marguerite-D'Youville :

- Procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 avril 2013

- Rapport de l'auditeur – État financiers consolidés 2012

VARIA

Sans objet.

Période de question des citoyens

Un citoyen, rue de la Bruyère, vit un problème de bruit lié à l'installation d'une piscine et de ses équipements par un voisin. Il se demande ce que la Municipalité peut faire pour l'aider. La directrice générale prendra ses coordonnées et il sera contacté par les fonctionnaires concernés. Le conseil souligne le travail de réglementation en cours et les difficultés de contrôler et de mesurer les émissions de bruit de ces équipements. Ce même citoyen fait état d'un problème de vitesse automobile dans son voisinage. Certaines rues ont encore une limite de vitesse fixée à 50 km/h, et il voudrait voir la limite de vitesse abaissée partout à 30km/h.

Des citoyennes de la rue Coursol font également état d'un problème de vitesse dans leur secteur : le problème existe bien que leur rue soit très passante et qu'on y trouve beaucoup de familles avec enfants et des passages piétonniers. Elles évoquent le peu de présence policière et suggèrent de faire de certaines rues un sens unique pour solutionner ce problème. Les membres du conseil prennent note et font état des démarches entreprises par le Comité sécurité au sujet de la vitesse. Il est prévu d'analyser à l'aide d'appareils la densité de circulation et la vitesse de rues problématiques et de soumettre les résultats aux services policiers, afin qu'ils y priorisent leurs interventions. C'est à suivre.

Un citoyen de la rue Martin intervient également sur la question de la vitesse automobile. Il a constaté la présence de nouvelles balises et souligne qu'il y a effectivement des zones dans la Municipalité où la vitesse est limitée à 30 km/h, mais il diffère d'opinion sur le bien fondé de cette mesure. Il croit que la limite devrait plus réalistement être fixée à 40 km/h. Il souligne un problème de stationnement dans certaines zones cyclables et un problème d'usage en zone mixte. Le conseil prend note des commentaires.

Un citoyen, rue Principale intervient également sur la question de la vitesse et des balises. Il diffère d'opinion sur le bien fondé des sens uniques qui, selon lui, pourrait avoir pour effet d'augmenter la vitesse de circulation sur ces rues plutôt que de la ralentir. Quant aux balises, il souligne que dans les rues étroites, elles bloquent le passage des véhicules larges, tels les tracteurs, et peuvent être arrachées par ceux-ci. Le conseil en prend note.

Une citoyenne, rue des Pluviers, récemment arrivée, a été informée d'un développement immobilier à plus haute densité qui a été autorisé dans son secteur. La construction n'a pas débuté, mais elle s'inquiète des conséquences à venir sur la circulation, déjà dense. Le conseil explique le contexte imposé de cette densification, souligne que des analyses de circulation ont été faites, mais entend rester vigilant et réagir en cas d'imprévu.

Levée de la séance

La séance du conseil est levée à 20h45.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal